



Direction du Logement et de l'Habitat

**2023 DLH 269** – Modification des garanties d'emprunts finançant un programme de rénovation de 72 logements sociaux demandée par Immobilière 3F au 229-231 rue Vercingétorix (14<sup>e</sup>) (1 189 000 €).

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations 2020 DLH 147 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020, le Conseil de Paris a accordé sa garantie à l'emprunt PAM finançant un programme de rénovation de 72 logements sociaux à réaliser par Immobilière 3F au 229-231 rue Vercingétorix (14<sup>e</sup>).

Les conditions financières de cette opération ont été modifiées par la nouvelle offre de prêts émanant de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le contrat se trouve en annexe 1 de la présente délibération.

Par conséquent, Immobilière 3F sollicite la Ville de Paris pour qu'elle modifie les garanties apportées initialement dans les conditions des contrats de prêts annexés à la présente délibération, représentant pour ce programme de logements sociaux un encours total à garantir de 1 189 000 euros.

Je vous propose en conséquence d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PAM et PAM Eco-Prêt, à souscrire par la société Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de ce programme de rénovation de 72 logements sociaux.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris